

APV-Bureau Siviriez

De: Jean-Pierre Trachsel [jpтрachsel@dietra.ch]

Envoyé: lundi, 30. mars 2009 17:26

À: natacha@apv.org

Objet: dta023z_a



Thème : "MERCİ BEAUCOUP"

pour le Team APV - suite à la rencontre de lundi passé

Chers frères et soeurs,

La petite fête surprise des 20 ans de notre Team de lundi passé nous a beaucoup touché et nous voulons encore une fois vous dire merci, merci beaucoup !



*Les déceptions et blessures diverses ne nous ont pas été épargnées durant ces dernières années mais nous voulons nous concentrer sur les résultats positives de l'oeuvre APV, dont vous êtes le noyau vivant.
Que Dieu soit loué pour des frères et soeurs fidèles à la Parole de Dieu et à l'alliance conclue.*

Pour donner suite aux diverses demandes concernant la présentation des petites vidéos du mardi 24 mars, je vous joins les liens où vous pourrez les récupérer -->

==> Chant - "Je suivrai mon Seigneur"
(sans images)

==> Chant - "Par ton sang"

==> Chant - "Fais-moi confiance"

==> Présentation - "Bible, Parole de Dieu"

==> Chant - "Amazing grace"

==> Court enseignement - "Utilité de la Bible"

==> Court enseignement - "Prier selon la Parole de Dieu"

==> Court enseignement - "Victoire par la Parole de Dieu"

==> Chant - "Prière juive au Seigneur"

Notre société contemporaine, inclus beaucoup de chrétiens, se font berner tragiquement au vu de la préparation des votations sur les minarets. Lisez attentivement les explications du diaporama suivant :

==> "Nazislam - des vérités escamotées"

Tout en vous demandant de préparer nos rencontres de Pâques 2009, dans la prière instante, nous vous prions de recevoir, chers frères et soeurs, nos salutations les plus fraternelles.

==> "Pâques 2009 chez APV"

Vos compagnons dans le service !



Jean-Pierre et Yvonne Trachsel - Conseillers EAC

Lussy, le 30. 03. 2009

Loi anti-spam : Ce mail est conforme à la législation en vigueur et aux délibérations de la CNIL des 22 et 30 mars 2005 sur les processus par courrier électronique. Déclaration CNIL N°1239369. Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de suppression des données vous concernant. Si vous désirez renoncer aux services bénévoles d'APV, vous retournez le présent mail avec la mention "stop-infos-dta".